BULLETIN DE LITTERATURE ECCLESIASTIQUE

Alexis BUNINE

Où, quand et comment les premiers païens sont-ils entrés dans l'Église ? Essai de reconstitution historique

Sylvain Jean Gabriel SANCHEZ

Priscillien et Priscillianisme en Hispanie

Jérôme LAGOUANÈRE

Vision spirituelle et vision intellectuelle chez Saint Augustin : essai de topologie

Daniel VIGNE **Chronique de patristique : parutions récentes**

Jean-Yves PERROUIN

Notes de lecture : *L'Expérience existentielle de l'Art*

BLE CVIII/4 Octobre - Décembre 2007

Publié par l'Institut Catholique de Toulouse
www.ict-toulouse.asso.fr/ble

Sylvain Jean Gabriel SANCHEZ(*)

BLE CVIII, 2007, 483-508

*PRISCILLIEN ET PRISCILLIANISME EN HISPANIE***

Le christianisme et l'empire romain vont modifier radicalement leurs rapports avec l'avènement de Constantin. L'empire chrétien se met en place sous l'impulsion de la dynastie des Valentiniens, puis sous l'autorité de Théodose. Les Églises se heurtent encore au paganisme antique, mais aussi aux conflits doctrinaux avec des mouvements dénoncés comme hétérodoxes. Les hérésies forcent les Pères de l'Église à construire la théologie, pour lutter avec des dogmes efficaces contre les "idées subversives". Le concile de Nicée en 325 a réagi face à l'arianisme, Augustin a combattu le donatisme en Afrique, puis le pélagianisme au Ve siècle. C'est dans ce contexte religieux que le priscillianisme va grandir en Hispanie. Priscillien a vécu dans la seconde moitié du IVe siècle. Il nous faut retracer les grands moments de l'histoire du mouvement du IVe au VIe siècle, en commençant par l'histoire de son fondateur. Cet exposé cherche à situer le priscillianisme, par rapport au manichéisme et au gnosticisme.

I. Le destin de Priscillien (375-386)

Sulpice Sévère nous offre un tableau de la vie de Priscillien dans les pages qu'il consacre à l'hérésie dans ses *Chroniques*[1]. Né peut-être vers 345-350[2], Priscillien est issu d'une famille noble de riches latifondiaires. Il

(*) Ancien élève de l'École Biblique de Jérusalem, docteur en histoire du Christianisme ancien. 2, rue des Sorbiers, 95120 Ermont.

(**) Communication présentée à l'Université Paris IV Sorbonne en mai 2006 dans le cadre de la valorisation de la recherche à l'occasion de la thématique : "Trois visages de l'Antiquité tardive autour du Ve siècle : le chrétien, le païen et le profane".

(1) SULPICE SEVÈRE, *Chroniques* II, 46-51, Paris, Éditions du Cerf, "Sources chrétiennes, 441", p. 333-347. Une bonne étude historique de cette période est faite par J. M. RAMOS Y LOSCERTALES, *Prisciliano. Gesta rerum*, Salamanque, 1952.

(2) La date et le lieu de sa naissance ne sont pas connus ; Blázquez avance cette date ("Prisciliano, introductor del ascetismo en Hispania. Las fuentes. Estudio de la investigación moderna"in *primero Concilio Caesar-augustano* (Zaragoza Inst. Fernando el católico 1981), p. 65-121) ; Vollmann (*Studien zum Priszillianismus* ..., 1965) et Molé ("Uno storico del V secolo : il vescovo Idazio", *Siculorum Gymnasium* 28, 1975, p. 103 ss.) pensent qu'il est né en Lusitanie ou en Bétique, Blázquez penche davantage pour la Lusitanie. Fontaine pense que Priscillien est plutôt originaire de Bétique (J. FONTAINE, *Isidore de Séville, Genèse et originalité de la culture hispanique au temps des Wisigoths*, Turnhout, 2000, p. 39).

est énergique, éloquent et très cultivé. Il serait malheureusement quelque peu présomptueux et exalté sans compter qu'il passe pour avoir exercé la magie depuis sa jeunesse. Il aurait été contaminé par le virus du mauvais enseignement d'Agapé et d'Helpidius, il se serait converti assez tard à un christianisme très exigeant. Les hérésiologues rattachent les racines du mouvement à un certain Marc de Memphis, disciple direct de Mani, qui serait le premier à introduire en Espagne cette hérésie gnostique en l'enseignant à Agapé, femme d'une famille de haute lignée, et au rhéteur Helpidius[3]. Priscillien aurait été formé par ces derniers. En tous les cas, il adhère ainsi à une communauté dont les membres aspirent, par la vie de perfection ascétique, à "être élus" au sacerdoce épiscopal. Il fait très vite de nombreux adeptes (des gens du peuple, mais aussi des nobles), de par son charisme, et il attire des femmes en quête de pureté, ainsi que des évêques (Instance et Salvien). Le mouvement gagne progressivement l'ensemble de l'Espagne (370-375) ; les cinq provinces hispaniques existant avant les invasions sont touchées[4] vers 379. Le mouvement a donc gagné toute la péninsule et s'est étendu jusqu'à Bordeaux. Cette diffusion rapide va déranger plus d'un évêque.

1. Les premières accusations

Hygin, évêque de Cordoue, est le premier à traquer publiquement le groupe, et il en réfère à son supérieur ecclésiastique[5]. Il s'adresse à Hydace, évêque de Mérida et métropolitain de Lusitanie, pour lui suggérer

---

(3) Les origines du priscillianisme ne sont pas claires. Le récit de Sulpice Sévère n'est pas au-dessus de tout soupçon. G. Bardy (*DTC*, t. 13' , col. 391) pense que le biographe a mal interprété certains bruits qui rattachaient l'enseignement de Priscillien à celui de Marc (hérétique cité par Irénée, et qui prêchait dans la vallée du Rhône à la fin du IIe siècle) et a pris pour un contemporain un hérétique du passé. Cf. H. CHADWICK, *Priscillian of Avila*, Oxford, 1976, p. 21-22.

(4) Les premiers foyers de l'hérésie se trouvent en Bétique – bien qu'on ne connaisse pas les sièges d'Instance et de Salvien, on sait qu'ils se trouvent près de Cordoue ; en Lusitanie avec Mérida ; en Carthaginoise puisque c'est dans cette province que Tranoy (HYDACE, *Chroniques*, Paris, Éditions du Cerf, "SC, 218-219", place Avila ; en Aquitaine avec le voyage en Italie *via* Bordeaux ; en Galice avec l'évêque Symposius d'Astorga qui est sympathisant avant le concile de Saragosse ; enfin en Tarraconaise au IVe siècle avec la lettre d'Himère de Tarragone à Sirice et au début du Ve siècle (*ep.* 11* de Consentius à Augustin). Cf. A. PADILLA, *La provincia romana de la Bética (253-422)*, Ecija, 1987; A. PEREZ ALMOGUERA, "Priscilianistas, bárbaros y bacaudae : el occidente de Cataluña en los siglos IV y V", *In memoriam J. Cabrera Moreno*, Grenade, 1992, p. 345-358.

(5) Sotomayor avoue ne pas connaître la cause de la dénonciation d'Hygin ni la nature des incidents de Mérida (cf. "El Priscilianismo" (cap. VII) dans Ricardo García-Villoslada, *Historia de la Iglesia romana en España*, t. I, Madrid, 1979, p. 238). Ramos y Loscertales fait, avant lui, le même constat. Dans sa vigilance à préserver la pureté du dogme, Hygin trouvait certainement suspect ce nouveau courant, doutant déjà de son orthodoxie (J. M. RAMOS Y LOSCERTALES, *Prisciliano* ..., 1952, p. 28).

de prendre position face à un groupe de laïcs ; d'après Hygin, ces laïcs appartenaient à sa province ecclésiastique, ils enseignaient des doctrines douteuses et vivaient suivant un ascétisme rigoureux. Hydace provoque alors Instance et ses partisans. "Il met ainsi un véritable brandon sous le feu qui couvait : il aura plus irrité les méchants qu'il ne les aura stoppés."(6) Hydace parle de manichéisme en observant les pratiques d'abstinence et d'encratisme dans le mouvement hispanique. Un de ses partisans, Ithace, évêque d'Ossonoba (l'actuel Faro au sud du Portugal) accuse oralement Priscillien de connaître la magie et de pratiquer autant la magie blanche que la magie noire. Les accusations de gnosticisme et de manichéisme se répandent très vite pour entacher la réputation des priscilliens qui organisent leur défense et envoient des lettres de communion aux Églises d'Espagne, pour confesser leur foi et montrer leur orthodoxie. Tiberianus et Asarbus (des priscilliens de la première heure) rédigent alors des professions de foi (*Tract.* I, 3, 9). Le groupe écrit, sous l'égide de Priscillien, un recueil d'anathématismes, dans lequel sont condamnés les dogmes de tous les hérétiques.

Ces bonnes intentions de clarté et de transparence convainquent deux évêques, Hygin de Cordoue et Symposius d'Astorga, de l'innocence du groupe. Hygin, satisfait de leur profession de foi et de leurs explications, se rend compte de l'inanité de ses accusations et les reçoit dans sa communion(7). Les deux évêques sympathisants savent qu'un concile va s'organiser sous l'autorité du métropolitain et conseillent aux responsables du groupe de dresser une profession de foi claire et complète, en vue de préparer une défense pour compenser la force calomnieuse des adversaires qui se répand dans l'épiscopat. Priscillien aurait alors rédigé hâtivement le *Liber apologeticus* en fusionnant plusieurs écrits antérieurs : une profession de foi témoignant de son orthodoxie, une réfutation des hérésies et une défense face aux accusations d'Ithace. Ses amis Hygin et Symposius auraient diffusé le *Liber*, afin que les membres de l'épiscopat pussent se faire une idée juste du mouvement en vue du concile de Saragosse. En effet, les évêques cherchaient alors à débrouiller les fils de l'écheveau, pour avoir la claire conviction que des hommes, injustement accusés par deux des leurs, devaient être maintenus dans la communion.

(6) SULPICE SEVERE, *Chroniques*, II, 46, 3c.

(7) Au concile de Saragosse, ce retournement ne fut pas compris, et Ithace s'occupa du cas Hygin par la suite, en l'excluant de la communion des évêques, et Hydace l'accusa d'hérésie avec les priscilliens (*Tract.* II, 41, 5 : [...] *hereticum etiam Hyginum nobiscum uocans).*

Hygin et Symposius trouvent que Priscillien n'a pas été assez clair sur la question des Apocryphes : ce dernier va donc reprendre son argumentation en composant son *Liber de fide et de apocryphis* (Traité III), et en déployant une exégèse fort composée[8].

2. Le concile de Saragosse

Le Concile de Saragosse (379[9]) va se dérouler en deux sessions, par la force des circonstances. Il réunit seulement douze évêques dont deux d'Aquitaine (Phébade d'Agen et Delphinus de Bordeaux), mais il manque un représentant de Bétique. Le faible nombre des participants est certainement lié à l'épiscopat qui est partagé sur le parti à prendre et qui préfère rester neutre. Peut-être que la diffusion du *Liber apologeticus* avant le concile a porté ses fruits et a convaincu déjà une partie des Églises. L'affaire Priscillien divise les évêques, car Delphinus, Ithace et Hydace veulent déclarer hérétiques les priscilliens, et ils conçoivent le synode comme un tribunal ecclésiastique (*iudicium sacerdotale*), contre des clercs et des laïcs inculpés de manichéisme, de magie et de lectures apocryphes, tandis que Symposius, sympathisant du mouvement, prend la défense de ses amis et présente la lecture du *Liber apologeticus*. D'autres membres de l'assemblée sont réservés et indécis quant au parti à prendre. Les noms de deux évêques (Instance et Salvien) et de deux laïcs (Helpidius et Priscillien) sont mentionnés parmi les condamnés[10], et des jugements sans appel semblent prêts à tomber. Au terme du premier jour de session, Symposius voyant que les choses prennent une mauvaise tournure pour ses amis, se retire de l'assemblée, ne voulant pas être impliqué dans un

(8) Aucun canon du concile ne fait allusion à l'usage des apocryphes, mais Hydace en parle d'après *Tract.* II, 41, 21-42, 12. M. V. ESCRIBANO, *Iglesia y Estado en el certamen priscilianista*, Saragosse, 1988, p. 105-110 affirme que le libelle a été écrit avant le concile, car Priscillien ne fait aucune allusion précise à la réunion de Saragosse.

(9) Escribano suggère que le rescrit (*rescribtum* en *Tract.* II, 40, 30) correspond à la loi de *C. Th.* XVI, 5, 4 (le rescrit aurait été repris comme norme générale dans le Codex Théodosien au moment de la compilation des textes). Ce rescrit serait postérieur (380) au concile de Saragosse qui se situerait en 378 ou 379 et non plus en octobre 380 comme le pensent traditionnellement les priscillianisants : cf. M. V. ESCRIBANO, "En torno a una ley de Graciano contra la herejía (CTh XVI, 5, 4)", *Estudios en homenaje al Dr. Antonio Beltrán Martínez*, Saragosse, 1986, p. 833-849 ; ead., "El Concilio I de Caesaraugusta", *Revista Aragonesa de Teología* 5, 1997, p. 37-52; M. Barahona SIMÕES *Prisciliano e as tensões religiosas do século IV*, Lisbonne, 2002, p. 149 n. 1. Jean Gaudemet (1908-2001) pense que ce rescrit est antérieur au concile de Saragosse ou tout au plus contemporain : J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris, 1958, p. 609.

(10) Sur la condamnation nominale du mouvement, il existe une contradiction dans les sources entre *Tract.* II où Priscillien nie à cinq reprises l'existence d'une condamnation nominale et Sulpice Sévère (*Chron.* 2, 47, 2-3) ainsi que le concile de Tolède I (J. VIVES & T. MARIN, *Concilios...*, p. 30) qui affirment que des condamnations nominales ont été prononcées : cf. l'état du dossier in M. V. ESCRIBANO, "Sobre la pretendida condena nominal dictada por el concilio de Caesaraugusta del año 380" in *primer Concilio Caesaraugustano* (Zaragoza Inst. Fernando el Católico 1981), p. 123-133; *ead., Iglesia y Estado* ..., 1988, p. 217-244.

de prendre position face à un groupe de laïcs ; d'après Hygin, ces laïcs appartenaient à sa province ecclésiastique, ils enseignaient des doctrines douteuses et vivaient suivant un ascétisme rigoureux. Hydace provoque alors Instance et ses partisans. "Il met ainsi un véritable brandon sous le feu qui couvait : il aura plus irrité les méchants qu'il ne les aura stoppés."(6) Hydace parle de manichéisme en observant les pratiques d'abstinence et d'encratisme dans le mouvement hispanique. Un de ses partisans, Ithace, évêque d'Ossonoba (l'actuel Faro au sud du Portugal) accuse oralement Priscillien de connaître la magie et de pratiquer autant la magie blanche que la magie noire. Les accusations de gnosticisme et de manichéisme se répandent très vite pour entacher la réputation des priscilliens qui organisent leur défense et envoient des lettres de communion aux Églises d'Espagne, pour confesser leur foi et montrer leur orthodoxie. Tiberianus et Asarbus (des priscilliens de la première heure) rédigent alors des professions de foi (*Tract.* I, 3, 9). Le groupe écrit, sous l'égide de Priscillien, un recueil d'anathématismes, dans lequel sont condamnés les dogmes de tous les hérétiques.

Ces bonnes intentions de clarté et de transparence convainquent deux évêques, Hygin de Cordoue et Symposius d'Astorga, de l'innocence du groupe. Hygin, satisfait de leur profession de foi et de leurs explications, se rend compte de l'inanité de ses accusations et les reçoit dans sa communion(7). Les deux évêques sympathisants savent qu'un concile va s'organiser sous l'autorité du métropolitain et conseillent aux responsables du groupe de dresser une profession de foi claire et complète, en vue de préparer une défense pour compenser la force calomnieuse des adversaires qui se répand dans l'épiscopat. Priscillien aurait alors rédigé hâtivement le *Liber apologeticus* en fusionnant plusieurs écrits antérieurs : une profession de foi témoignant de son orthodoxie, une réfutation des hérésies et une défense face aux accusations d'Ithace. Ses amis Hygin et Symposius auraient diffusé le *Liber*, afin que les membres de l'épiscopat pussent se faire une idée juste du mouvement en vue du concile de Saragosse. En effet, les évêques cherchaient alors à débrouiller les fils de l'écheveau, pour avoir la claire conviction que des hommes, injustement accusés par deux des leurs, devaient être maintenus dans la communion.

---

(6) SULPICE SEVERE, *Chroniques*, II, 46, 3c.

(7) Au concile de Saragosse, ce retournement ne fut pas compris, et Ithace s'occupa du cas Hygin par la suite, en l'excluant de la communion des évêques, et Hydace l'accusa d'hérésie avec les priscilliens (*Tract.* II, 41, 5 : [...] *hereticum etiam Hyginum nobiscum uocans).*

Hygin et Symposius trouvent que Priscillien n'a pas été assez clair sur la question des Apocryphes : ce dernier va donc reprendre son argumentation en composant son *Liber de fide et de apocryphis* (Traité III), et en déployant une exégèse fort composée[8].

2. Le concile de Saragosse

Le Concile de Saragosse (379[9]) va se dérouler en deux sessions, par la force des circonstances. Il réunit seulement douze évêques dont deux d'Aquitaine (Phébade d'Agen et Delphinus de Bordeaux), mais il manque un représentant de Bétique. Le faible nombre des participants est certainement lié à l'épiscopat qui est partagé sur le parti à prendre et qui préfère rester neutre. Peut-être que la diffusion du *Liber apologeticus* avant le concile a porté ses fruits et a convaincu déjà une partie des Églises. L'affaire Priscillien divise les évêques, car Delphinus, Ithace et Hydace veulent déclarer hérétiques les priscilliens, et ils conçoivent le synode comme un tribunal ecclésiastique (*iudicium sacerdotale*), contre des clercs et des laïcs inculpés de manichéisme, de magie et de lectures apocryphes, tandis que Symposius, sympathisant du mouvement, prend la défense de ses amis et présente la lecture du *Liber apologeticus*. D'autres membres de l'assemblée sont réservés et indécis quant au parti à prendre. Les noms de deux évêques (Instance et Salvien) et de deux laïcs (Helpidius et Priscillien) sont mentionnés parmi les condamnés[10], et des jugements sans appel semblent prêts à tomber. Au terme du premier jour de session, Symposius voyant que les choses prennent une mauvaise tournure pour ses amis, se retire de l'assemblée, ne voulant pas être impliqué dans un

(8) Aucun canon du concile ne fait allusion à l'usage des apocryphes, mais Hydace en parle d'après *Tract.* II, 41, 21-42, 12. M. V. ESCRIBANO, *Iglesia y Estado en el certamen priscilianista*, Saragosse, 1988, p. 105-110 affirme que le libelle a été écrit avant le concile, car Priscillien ne fait aucune allusion précise à la réunion de Saragosse.

(9) Escribano suggère que le rescrit (*rescribtum* en *Tract.* II, 40, 30) correspond à la loi de *C. Th.* XVI, 5, 4 (le rescrit aurait été repris comme norme générale dans le Codex Théodosien au moment de la compilation des textes). Ce rescrit serait postérieur (380) au concile de Saragosse qui se situerait en 378 ou 379 et non plus en octobre 380 comme le pensent traditionnellement les priscillianisants : cf. M. V. ESCRIBANO, "En torno a una ley de Graciano contra la herejía (CTh XVI, 5, 4)", *Estudios en homenaje al Dr. Antonio Beltrán Martínez*, Saragosse, 1986, p. 833-849 ; ead., "El Concilio I de Caesaraugusta", *Revista Aragonesa de Teología* 5, 1997, p. 37-52; M. Barahona SIMÕES *Prisciliano e as tensões religiosas do século IV*, Lisbonne, 2002, p. 149 n. 1. Jean Gaudemet (1908-2001) pense que ce rescrit est antérieur au concile de Saragosse ou tout au plus contemporain : J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris, 1958, p. 609.

(10) Sur la condamnation nominale du mouvement, il existe une contradiction dans les sources entre *Tract.* II où Priscillien nie à cinq reprises l'existence d'une condamnation nominale et Sulpice Sévère (*Chron.* 2, 47, 2-3) ainsi que le concile de Tolède I (J. VIVES & T. MARIN, *Concilios...*, p. 30) qui affirment que des condamnations nominales ont été prononcées : cf. l'état du dossier in M. V. ESCRIBANO, "Sobre la pretendida condena nominal dictada por el concilio de Caesaraugusta del año 380" in *primer Concilio Caesaraugustano* (Zaragoza Inst. Fernando el Católico 1981), p. 123-133; *ead., Iglesia y Estado* ..., 1988, p. 217-244.

jugement sacerdotal[11]. Les évêques envoient alors une *consultatio* au pape Damase (366-384), pour savoir s'ils peuvent promulguer des jugements en l'absence des coupables qui ont refusé de se présenter devant l'assemblée. L'autorité papale fait savoir que l'on ne peut prononcer des sentences contre des absents (*Tract.* II, 35, 24 : *ne quid in absentes et inauditos decerneretur*).

L'assemblée ne peut donc pas procéder à des condamnations nominales au vu de la confession de foi du *Liber apologeticus*, de la réponse de Damase et de l'absence des accusés, et celle de Symposius qui ne permet plus d'avoir l'unanimité du synode. Le concile, par la force des événements et malgré les vœux d'Hydace et d'Ithace, organise une seconde session et se transforme en assemblée disciplinaire. À défaut d'accusation définitive, Hydace se contente de présenter un *commonitorium*, c'est-à-dire une somme d'instructions écrites relatives à des considérations de discipline. On insiste, en huit points, sur des problèmes de pratiques religieuses qui visent indirectement l'ascétisme de Priscillien qui n'est jamais cité nominalement[12]. Le concile prohibe certaines assemblées occultes où des femmes chrétiennes se rencontraient avec des hommes, pour lire et entendre la Parole. Il interdit le jeûne pratiqué le dimanche par raison superstitieuse ; il prescrit l'assiduité à l'église pendant le carême, dénonçant l'habitude de certaines personnes qui se réunissaient dans des appartements privés ou dans les gorges des montagnes. Il prohibe la coutume d'emporter l'eucharistie hors des églises, au lieu de la consommer sur place. Il recommande la présence à l'église pendant les vingt et un jours qui précèdent l'Épiphanie ; on ne doit pas rester chez soi, ni dans les montagnes, ni marcher pieds nus. Les fidèles excommuniés par un évêque ne doivent pas recourir à un autre évêque, pour être reçus dans les églises. Les clercs ne doivent pas déserter l'état ecclésiastique par caprice, sous prétexte de se faire moines ; s'ils s'avisent de le faire, ils ne seront pas facilement reçus dans les Églises. Nul ne doit

(11) Les actes du concile de Saragosse ne disent rien, mais les actes du concile de Tolède de 400 consignent (J. VIVES & T. MARIN, *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, Barcelone - Madrid, 1963, p. 30) : *post Caesaraugustanum concilium, in quo sententia in certos dicta fuerat, sola tamen una die praesente Symposio qui postmodum declinando sententiam, praesens audirem contempserat.*

(12) Le texte se trouve in J. VIVES & T. MARIN, *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, Barcelone - Madrid, 1963, p. 16-18 ; quelques études : *Primer Concilio Caesaraugustano*, MDC aniversario. Zaragoza, 1981 ; J. ORLANDIS & D. RAMOS-LISSON, *Historia de los concilios de la España romana y visigoda*, Pampelune, 1986, p. 65-80 ; V. BURRUS, "Ascesis, Authority, and Text : *The Acts of the Council of Saragossa*", *Semeia* 58, 1992, p. 95-108 ; M. V. ESCRIBANO, "El Concilio I de Caesaraugusta", *Revista Aragonesa de Teología* 5, 1997, p. 37-52 ; *ead.*, "Magia, maniqueísmo y cristianismo. El I Concilio de Caesaraugusta (379)", *Studia Ephemerides Augustinianum, XXX Incontro di estudiosi dell'Antichità cristiana* 30, 2002, p. 89-116 ; M. Barahona SIMOES, *Prisciliano e as tensões religiosas do século IV*, Lisbonne, 2002, p. 149-160.

prendre, par sa propre autorité, le titre de docteur pour enseigner les fidèles. Les vierges consacrées à Dieu ne recevront le voile qu'après une épreuve de quarante ans, accomplie devant les Églises. À travers ces recommandations, on entrevoit des problèmes de discipline et on comprend mieux les mœurs chrétiennes de l'époque. Ramos y Loscertales[13] pense que le fait que les priscilliens commentaient dans leur enseignement les livres apocryphes, a servi de conviction morale pour suspecter l'influence de doctrine gnostique. Hydace ne peut juger ses adversaires et se contente de recourir à l'*excommunicatio*, comme moyen de rétorsion. En raison du déroulement en deux sessions successives et inégales, V. Escribano (*op. cit.*, p. 244) donne à ce concile la dénomination de double concile (*concilium geminum*). Elle souligne toutefois que les évêques convoqués à Saragosse interprètent ce mode de vie priscillien, comme une conduite religieuse répréhensible par ses affinités avec le comportement manichéen, qui pratiquait toutes ces obligations sanctionnées par le concile[14]. Elle affirme que le concile de Saragosse a dénoncé chez les priscilliens des influences manichéennes (canon II *superstitio*), des pratiques magiques (canon IV : *nec sedere ad uillas nec montes petere nec nudis pedibus incedere*), et la lecture d'apocryphes rapportée par le *Liber ad Damasum* (*Tract.* II, 42-43 ; 52-53), et à laquelle le canon I ferait allusion (*ut mulieres omnes ecclesiae catholicae et fideles a uirorum alienorum lectione et coetibus separentur, uel ad ipsas legentes aliae studio uel docendi uel discendi conueniant, quoniam hoc apostolus iubet*). Les inculpés ne se sont pas présentés au concile, pour éviter d'être confrontés à des accusations directes, puisque Ithace et Hydace siègent dans l'assemblée épiscopale. De ce fait, le concile ne prononce pas de condamnation nominale et se contente d'un rappel disciplinaire général, dont les intentions sont claires mais implicites. Au terme de ce synode, le statut des priscilliens est indéterminé, et susceptible d'interprétations variées tant pour des contemporains comme Damase, Jérôme, Philastre ou Ambroise que pour nous.

3. L'escalade du conflit

La situation va s'aggraver. Pour parer les objections du canon 7 du concile de Saragosse qui stipule que personne n'a le droit de s'appeler docteur si l'Église ne le lui a pas conféré, Instance et Salvien décident très

(13) J. M. RAMOS Y LOSCERTALES, *Prisciliano, gesta rerum*, Salamanque, 1952, p. 61, 68, 76, 80.
(14) V. ESCRIBANO "Magia, maniqueísmo y cristianismo...", art. cit., p. 115.

vite de nommer leur ami Priscillien évêque d'Avila (en Lusitanie[15] car la place est vacante), pour lui conférer plus de poids dans son apologétique et asseoir son charisme prophétique. Ils ont besoin d'un leader qui soit un interlocuteur valable pour l'épiscopat, afin de gérer cette crise et de représenter le mouvement vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique.

En revenant du concile, Hydace sombre dans une grande colère pour trois raisons : il est vexé que le concile n'ait pas condamné explicitement ses adversaires (les priscilliens) ; il est outré qu'une élection épiscopale de son ennemi ait eu lieu pendant son absence ; il est dénoncé dans son église par un prêtre sur la base de faits ecclésiastiques[16] ; des accusations contre lui circulent, écrites par des laïcs des diocèses d'Instance et de Salvien[17]. On ne connaît pas la nature de la dénonciation, mais elle provoque un schisme au sein des Églises et de l'épiscopat qui attend une pénitence de l'accusé pour l'accueillir à nouveau dans la communion. Hydace, quant à lui, dénonce les élections épiscopales de laïcs. Priscillien est évidemment visé au premier chef. Hygin et Symposius sont consultés par les responsables du mouvement, et ils répondent à ces turbulences par un rescrit : "En ce qui concerne les laïcs, si Hydace les suspecte, le témoignage devant nous de la seule confession catholique suffira ; pour le reste, il faudra célébrer un concile pour la paix des églises "[18]. Ces différentes décisions conduisent à réintégrer les laïcs dans la communion, à savoir les auteurs de libelles accusateurs contre Hydace, les laïcs excommuniés par Ithace à la suite du concile de Saragosse et les laïcs élus au sacerdoce.

Les partisans de Priscillien veulent faire quelque chose pour endiguer ces perturbations ecclésiales et ramener la paix dans les Églises[19]. Ils décident alors de se présenter à Mérida vers 380, pour rencontrer personnellement Hydace et mettre fin à ces controverses. Les hydatiens excités empêchent la délégation d'arriver jusqu'à l'évêque ; en

(15) Sur le problème géographique d'Avila appartenant à la Galice ou à la Lusitanie : cf. E. RODRIGUEZ ALMEIDA, "Prisciliano, Avila y Gallaecia "in *Acto Solemne de Investidura como Doctor Honoris Causa de D. Emilio Rodríguez Almeida*, Séville, 2001, p. 17-37.

(16) *Tract.* II, 39, 24-25 : [...] *reuersus e synhodo et in media eclesia sedens reus a presbytero suo actis ecclesiasticis petitur.* On ne connaît pas la nature de l'accusation, mais on connaît ses conséquences graves.

(17) Ces accusations devaient être sérieuses et fondées, car les protagonistes se plaçaient sous la menace du canon 75 du concile d'Elvire qui stipulait : "Si quelqu'un accuse un évêque, un prêtre ou un diacre de faux crimes et qu'il ne peut les prouver, on ne lui donnera plus la communion, ni même à l'heure de sa mort." (J. VIVES & T. MARIN, *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, Barcelone - Madrid, 1963, p. 14)

(18) PRISCIL., *Tract.* II, 40, 4-7 : *quantum ad laicos pertineret, si illis suspectus Hydatius esset, sufficeret apud nos sola de catholica professione testatio ; de reliquo dandum pro ecclesiarum pace concilium* [...].

(19) Ceci explique que l'auteur de la *Chronique*, Hydace de Chaves, parle de plusieurs assemblées d'évêques après le concile de Saragosse : [...] *qui aliquot episcoporum conciliis auditus* [...] (*Chron.* 13b, SC 218).

entrant dans l'église, elle est violentée et rouée de coups[20]. Les sympathisants de Priscillien, sur les conseils de Symposius et d'Hygin, recueillent les professions de foi des accusateurs d'Hydace, et en informent les autres évêques espagnols par une lettre circulaire.

Les adversaires de l'évêque d'Avila ne peuvent admettre l'élection épiscopale d'un laïc : Hydace a recours à de nouvelles actions d'envergure : lettre à Ambroise de Milan, demande d'un rescrit impérial contre les faux-évêques et les manichéens, accusation d'hérésie à l'encontre de Hygin et des priscilliens, et circulaire aux églises dans laquelle est rapportée sa version du récit des événements. Il obtient un rescrit de Gratien en 381 qui proclame l'exclusion et le bannissement de tous les hérétiques des églises et des villes. Priscillien, Instance et Salvien sont donc chassés de leurs églises. Les canons 57a, 57b et 57c du concile de Sardique (343) stipulent qu'un évêque déposé par un concile provincial peut avoir recours auprès du siège pontifical sachant que le pape a le pouvoir d'annuler cette décision et de soumettre la question en célébrant dans une autre province voisine un nouveau concile, placé sous l'autorité de légats pontificaux. Priscillien n'est pas déposé par un concile, mais par un décret émanant de la cour impériale de Gratien. Inquiet, il consulte un questeur qui tarde à lui répondre et qui lui assure que sa requête est justifiée[21]. Il décide alors en concertation avec son équipe de composer une requête au Pape Damase (Traité II) à l'automne 381, pour préparer sa visite à Rome. Il part avec ses deux amis avant l'hiver pour défendre leur cause, car le décret de Gratien les oblige à abandonner leurs évêchés. En traversant l'Aquitaine pendant leur voyage, ils font de nouveaux émules : le peuple d'Eauze, l'aristocrate Euchrotia[22] et sa fille Procula[23]. Delphinus, évêque de Bordeaux, refuse de les voir (Sulp. Sev., *Chron.* II, 48). Ils séjournent probablement pendant les mois d'hiver de 382 chez Euchrotia qui aurait conseillé à son ami d'utiliser davantage l'œuvre d'Hilaire pour se retrancher derrière une autorité en matière trinitaire et éloigner les suspicions d'hérésie, en

(20) Ces événements sont rapportés par Priscillien dans son Traité II (lettre à Damase) : *Tract.* II, 40, 1-25.

(21) *Tract.* II, 41, 15-16 : [...] *ut quaestor cum iustas praeces diceret, respondere tardaret.*

(22) Veuve du rhéteur gaulois Delphidius (Attius Tiro Delphidius), professeur de rhétorique à Bordeaux (Hier., *ep.* 120), puis avocat. Il meurt dans la force de l'âge (Avs., *Com.* 5, 36). Priscillien a peut-être été l'élève de Delphidius, ce qui explique qu'il aille dans son domaine en tant qu'ancien élève pour lui rendre visite ; accueilli par Euchrotia, il apprend alors le décès de son maître.

(23) Sulpice rapporte que Procula aurait été enceinte des œuvres de Priscillien et qu'elle se serait fait avorter avec des plantes. Cette association de l'hérésie et de la débauche est habituelle et Chadwick dit que l'avortement est lié aux croyances manichéennes (*Priscillian of Avila*, p. 37).

matière de théologie[24]. Au début du printemps, ils partent vers Rome, afin de chercher à obtenir la suspension du décret impérial, en remettant son libelle d'appel au pape. Nanti de la bénédiction pontificale, il aurait pu alors se présenter devant Gratien. Malheureusement, Damase ne les reçoit pas à Rome, ni même Ambroise à Milan. "Alors ils modifient leur tactique : n'ayant pu donner le change à deux évêques dont l'autorité est grande, ils arracheront à l'empereur ce qu'ils désirent, en payant ou en intriguant. C'est ainsi qu'après avoir acheté Macedonius (Maître des offices et ennemi d'Ambroise), ils obtiennent en juillet 382 un rescrit qui ordonne de restituer aux églises foulées aux pieds les droits qui leur étaient reconnus auparavant."[25] Satisfaits de cette décision, ils regagnent l'Espagne[26] pendant l'été 382. Ils achètent aussi Volventius, unique proconsul de Lusitanie (382-383). Ithace, en mauvaise posture, fuit en Gaule et s'adresse à Grégoire, préfet des Gaules (jusqu'en 383). Mais Priscillien et ses partisans ont bien intrigué, car ils obtiennent de l'empereur, par l'entremise de Macedonius, que la connaissance du dossier soit retirée au préfet et confiée au vicaire des Espagnes qui leur est favorable[27]. Grégoire ne peut donc plus rien pour Ithace qui est convoqué au tribunal, pour répondre des perturbations qu'il a causées dans les Églises d'Hispanie, mais Brittanius (évêque de Trèves) évite cette convocation et sauve la mise à son protégé[28].

(24) Le codex de Wurzbourg regroupe des Traités attribués à Priscillien. Nanti des recherches de Maria Veronese ("Le citazioni del De Trinitate di Ilario nella raccolta attribuita a Priscilliano", *Vetera Christianorum* 40, 2003, p. 133-157) sur l'influence d'Hilaire de Poitiers dans les Traités de Wurzbourg, nous rassemblons les Traités IV, VI, IX, X, XI (les Traités sur la Pâque, l'Exode, au Peuple I, au Peuple II, la bénédiction aux fidèles), car ils regroupent de nombreux emprunts au *De Trinitate* d'Hilaire (surtout les livres I [60 occurrences], II [7 occurrences], VII [2 occurrences], XII [1 occurrence]) et pourraient avoir été composés dans la période de lecture intensive de ce traité théologique gaulois. Il n'est pas invraisemblable de penser que cette lecture aurait été conseillée à Priscillien pendant son séjour bordelais, pour parer aux attaques des adversaires en citant une autorité de l'époque en matière trinitaire. À son retour de Rome, il aurait pris le temps de se plonger dans cette lecture pour composer ses sermons d'un nouveau souffle.

(25) SULPICE SEVÈRE, *Chroniques* II, 48, 2b. Sur la fonction du maître des offices, cf. A. E. R. BOAK, *The Master of the Offices in the Late Roman and Byzantine Empires*, New York, 1924, p. 91-100. Ce recours à la corruption est une pratique courante au temps de Priscillien avec le développement des services impériaux et des fonctionnaires. Macedonius était peu scrupuleux et fut accusé de trafic d'influence après la mort de Gratien et emprisonné.

(26) Salvien était décédé à Rome, avant que Priscillien et Instance ne décident d'aller à Milan.

(27) Le vicaire d'Espagne n'a pas été clairement identifié. Chadwick avance le nom de Marinianus nommé fin 382 (*Priscillian of Avila*, p. 41 n. 1) comme l'avait fait avant lui LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1702, t. 8, p. 504 (Marinien, note 20).

(28) Macedonius envoya des agents pour ramener Ithace en Espagne, afin qu'il comparaisse devant le proconsul qui l'accusait d'être un perturbateur des Églises. Ithace prend peur et passe dans la clandestinité en se réfugiant chez l'évêque Brittanius à Trèves. Babut, puis Chadwick ont corrigé Brittanius en Britto, cf. N. GAUTHIER, *L'Évangélisation des pays de la moselle*, Paris, De Boccard, 1980, p. 59-64.

Cependant, les circonstances politiques vont infléchir le cours de l'histoire d'une toute autre manière. Maxime, général d'origine espagnole, est nommé *imperator* par ses troupes. Revenant de Bretagne, il rentre en vainqueur dans la place forte de Trèves. Gratien est égorgé le 25 août 383 à Lyon. Ithace rentre alors en scène et vient implorer l'aide du nouvel empereur en répandant tout son fiel à l'encontre de Priscillien. Voulant prendre parti dans cette querelle hispanique, pour se justifier devant le pape de son combat en faveur de l'orthodoxie, l'empereur[29] convoque un concile qui se réunit à Bordeaux en 383/384.

4. Les intrigues d'Ithace et le soutien de l'empereur Maxime

Lors de ce synode, Instance se défend mal et ne convainc personne ; on lui retire son épiscopat. Priscillien[30], sachant pertinemment que sa défense est perdue devant cette assemblée gagnée à la cause d'Ithace, refuse de comparaître et de s'expliquer. Il procède à un recours par *prouocatio* : il commet l'erreur magistrale de faire appel devant l'empereur[31].

Un double procès à Trèves a lieu en 385[32] sous la préfecture d'Evodius et le consulat d'Arcadius et Bauton : la première phase correspond, tout d'abord, à la *prouocatio* de Priscillien : c'est la répétition de l'accusation d'Ithace au concile de Bordeaux devant l'instance impériale confondue avec le tribunal du préfet du prétoire des Gaules ; ensuite, la seconde phase est séculière : Priscillien est poursuivi par un magistrat, car il

(29) Maxime veut, certes, attirer l'évêque de Rome en lui montrant qu'il se fait le défenseur de l'orthodoxie, mais sa chasse aux hérétiques lui permet surtout de confisquer les biens des victimes et de s'assurer des revenus substantiels pour enrichir le trésor impérial.

(30) Hydace est la seule source qui mentionne que Priscillien est chassé de l'épiscopat (*Chron.* 16, SC 219, p. 109). L'hérétique est peut-être déposé par les évêques dès le concile de Bordeaux en même temps qu'Instance (ou seulement à Trèves). Cela expliquerait que le fond du procès de Trèves repose sur les accusations, non plus d'hérésies, mais de magie et de mœurs, domaines du ressort de la justice séculière.

(31) Cette erreur introduit le pouvoir temporel dans une affaire religieuse et le mouvement bascule dans le domaine de la procédure civile pour le plus grand scandale de l'Église. Il est alors facile à Ithace d'invoquer l'accusation de manichéisme et de magie afin d'ajouter un procès civil au procès religieux. Ce recours à la *prouocatio* n'est pas nouveau : Constant a rétabli en 345 le privilège des clarissimes (C. Th. 11. 30. 23) de porter leur *prouocatio* non devant l'administrateur du diocèse ou de la préfecture dont ils dépendent, mais en tant que membres de la classe sénatoriale directement devant la préfecture de Rome : cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain IVe-Ve siècles*, Paris, 1989, p. 269. Cette procédure a été déjà utilisée par l'évêque africain Chronope déposé par un concile de 70 évêques. En 369, il introduit une *prouocatio* devant le proconsul d'Afrique qui avait rang de vicaire préfectoral. Celui-ci ayant confirmé la sentence du concile, l'évêque recourt à une nouvelle *prouocatio* devant l'empereur, laquelle est reconnue abusive et punie d'amende.

(32) Les actes des conciles de Bordeaux et de Trèves ne nous sont pas conservés et nous n'avons que des sources littéraires : Sulpice Sévère (*Chron.* et *Dial.*) et Prosper d'Aquitaine. Cf. J. GAUDEMET, *Conciles gaulois du IV^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, "SC, 241", 1977, p. 113-115.

tombe sous le coup des lois civiles pour magie et manichéisme. L'accusé est entendu, torturé, et convaincu de sortilèges. Sous la douleur, il fait un triple aveu lourd de conséquences : il ne nie pas s'être intéressé à des enseignements immoraux et magiques, ni même avoir organisé des réunions nocturnes avec des femmes perdues, ni avoir eu l'habitude de prier nu. Le préfet Evodius le déclare criminel et le fait jeter en prison. Les aveux sont portés à la connaissance de l'empereur qui estime qu'il faut condamner Priscillien et ses partisans à la peine capitale. Mais la tournure que prennent les événements n'est pas partagée par tous : Martin de Tours, séjournant à Trèves, ne cesse de harceler Ithace[33], pour qu'il retire sa plainte, et demande à Maxime de ne pas verser le sang de malheureux. L'exil et le bannissement sont des peines suffisantes pour sévir contre des hérétiques. C'est un sacrilège inouï que la remise à un juge séculier d'un jugement relevant d'un tribunal purement ecclésiastique. La renommée de Martin fait ployer le courroux de l'empereur qui promet à Martin que rien de sanglant ne sera fait. Après le départ de Martin, Maxime, mal conseillé par les évêques Magnus et Rufus, confie le procès à Evodius, un homme énergique et sans pitié. Quant à Ithace, ébranlé par les injonctions de Martin, voyant qu'il serait mal vu par les évêques en se dressant contre les hérétiques durant les dernières heures du procès (concernant la peine capitale), se dérobe à l'instruction. Maxime le fait remplacer par un certain Patricius, avocat du fisc. Le grief de magie subsiste, car la peine de mort n'est plus appliquée contre les manichéens. L'accusation de manichéisme permet seulement au pouvoir civil de confisquer les lieux de culte, tandis que celle de *maleficium* (magie) implique la confiscation de tous les biens des condamnés au profit de l'État. Cette perspective peut séduire un usurpateur en quête d'argent pour financer ses projets politiques. Les condamnations tombent alors comme des couperets[34] : Priscillien et ses amis Felicissimus et Armenius (deux clercs), Latronianus (un poète) et Euchrotia (une laïque)[35] périssent sous le glaive. Instance est condamné à la déportation dans les îles Scilly[36].

---

(33) Sulpice Sévère rapporte qu'Ithace eut même l'outrecuidance d'accuser Martin ("un homme en tout comparable aux apôtres") d'avoir des accointances avec le mouvement. Fontaine rapporte (cf. SC 135, p. 913-914) que Martin aurait accompli deux séjours à Trèves (385/386 et 386/387) d'après *Dial.* 2, 7, 4 et *Dial.* 3, 11. Durant son second séjour, Martin fait face à une coalition entre le parti antipriscillianiste et les besoins d'argent de Maxime. *En Dial.* 3, 13, il intervient en personne pour que cessent les poursuites contre les adeptes de Priscillien et que soient rappelés les émissaires impériaux.

(34) Z. GARCIA VILLADA, "La causa de la muerte de Prisciliano y sus compañeros", *Razón y Fe* 86, 1929, p. 500-508.

(35) Pacatus précise avec indignation qu'elle fut traînée au supplice avec un croc (cf. *Paneg.*, 12, 29, CUF, t. 3, p. 95).

(36) Iles anglaises au large des Cornouailles.

D'autres jugements vont suivre évidemment[37], pour éradiquer le mouvement[38]. À Bordeaux, une femme priscillienne, du nom de Pomponia Urbica (veuve de Julius Censor), est lapidée par la foule, au cours d'une émeute[39]. Les ennemis de Priscillien sont arrivés à leurs fins, mais ils sont loin de faire l'unanimité au sein des Églises et les méthodes politiques qu'ils ont utilisées leur sont reprochées.

II. Autour du concile de Tolède de 400

1. Une crise de l'identité chrétienne en Hispanie

Ces condamnations soulèvent un tollé général dans le milieu religieux de l'époque[40]. Ambroise[41] et Martin sont ulcérés par ce dénouement sanglant. Ils ne clament pas l'innocence de l'hérétique, mais ils contestent la peine capitale. En investissant le pouvoir impérial pour éliminer le mouvement, le rigorisme a ouvert la voie à ce qui va le mettre

(37) Tiberianus (rhéteur) – alors qu'il marie sa fille qui était pourtant une vierge consacrée, pour se disculper de tous ses anciens liens avec Priscillien (cf. HIER., *De uir. Ill.* 123) – privé de ses biens, fut aussi envoyé dans les îles Scilly comme Instance ; d'autres furent décapités ou exilés temporairement. Par Ambroise, nous savons que le vieil évêque de Cordoue, Hygin, fut envoyé en exil (cf. *ep.* 24) après le concile de Bordeaux en 384. Une commission militaire (des tribuns armés des pleins pouvoirs) fut expédiée en Espagne, avec la mission de rechercher les priscillianistes et de procéder contre eux (arrestation, exécution, confiscation des biens). Asarivus et Aurelius (diacre) meurent. Ces mesures brutales soulevèrent les protestations du peuple, mais celui-ci ne pouvait pas grand chose aussi longtemps que Maxime se maintenait au pouvoir et gardait sa confiance à Ithace. Tertullien, Potamien et Jean sont exilés dans les Gaules. Martin obtient de Maxime que ces poursuites soient suspendues.

(38) La date de ces exécutions est controversée. Babut parle de 385 (*Priscillien et le priscillianisme*, Paris, 1909, p. 241-244) ; Palanque, après avoir étudié les problèmes posés par la venue d'Ambroise à Trèves, suggère la fin de l'été 386 (*Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris, 1933, p. 518) ; Tranoy est d'accord avec début 387 respectant ainsi la chronologie d'Hydace (SC 218-219, p. 23) ; Chadwick apporte des indices de confirmation pour la date de 386 (Priscillian of Avila, Oxford, 1976, p. 132-138). Le regretté Yves-Marie Duval m'avait confié qu'il situait la mort fin 385 ou bien au tout début de 386.

(39) PROSPER. *Chron.*, ad annum 385: *per seditionem uulgi lapidibus extincta est.* Ausone mentionne la mort d'Urbica : cf. AVS., *Parentalia*, 30, 7-10 in M. LOLLI, *Ausonius, Parentalia*, Latomus 232, Bruxelles, 1997, p. 248-249. P. DELAGE, "Dames d'Aquitaine en quête de Pères spirituels" in *id.* (éd.), *Les Pères de l'Église et les femmes*, 2003, p. 337, identifie l'Urbica de Prosper à la mère du proconsul Thalassius (à l'instar de V. BURRUS, *The making of a heresy...*, 1995, p. 82-83) ; contre cette identification des deux Urbica : H. SIVAN, *Ausonius of Bordeaux, Genesis of a Gallic aristocraty*, Londres, Routledge, 1993, p. 187.

(40) Un concile à Trèves (les Actes ne sont pas conservés, mais on trouve un témoignage indirect in S.-SEV., *Dial.* II, 11, 2-5 ; 12, 2-13, 6 in CSEL 1, p. 208-211 ; PL 20, 217-219), en 386 sous l'autorité de Félix, nouvel évêque succédant à Brittanius (Britto), est convoqué pour innocenter Ithace de la mort de Priscillien. Un schisme gaulois va se produire entre ceux qui acceptent les justifications d'Ithace et la légitimité de l'ordination épiscopale de Félix, et ceux qui s'y opposent.

(41) [...] *me abstinere ab episcopis qui communicabant ei uel qui aliquos deuios licet a fide ad necem petebant* (*ep.* 24, 12). L'évêque Théognitus s'est opposé aussi à ses collègues après la condamnation de Priscillien. Ambroise cite une loi (non conservée) de Valentinien selon laquelle les affaires de foi ou concernant un ecclésiastique ne doivent être jugées que par d'autres clercs qui sont de même rang et de droit égal à lui (*ep.* 10, 75 Faller).

lui-même en péril : le développement chez les évêques de Gaule d'un opportunisme du pire aloi. Cette soumission de la majorité du corps épiscopal à la politique impériale, dans ce qu'elle a de plus séculier, est dénoncée par Ambroise et Martin. De plus, ceux-ci n'admettent pas de condamnation à mort dans les affaires de foi, et ils réfutent la compétence des tribunaux séculiers dans un procès qui, suivant eux, relevait des tribunaux ecclésiastiques. Sulpice Sévère pense que cette affaire aurait pu se régler différemment : si le concile de Bordeaux avait déposé Priscillien, comme il a déposé Instance et Hygin, la police provinciale aurait été tenue de leur faire évacuer leurs églises.

"C'était bien assez que les coupables déclarés hérétiques par une sentence épiscopale fussent chassés de leurs églises ; ce serait une nouveauté inouïe et barbare de faire juger une affaire ecclésiastique par un juge séculier" (S.-SEV., *Chron.* II, 50, 2). Sulpice Sévère dénonce "l'Église d'État" qui se contente de dominer les cités et d'y faire exécuter les volontés du maître séculier. Il dresse un réquisitoire contre l'*establishment* et les gens de pouvoir. Pour ce faire, il rapporte l'histoire du priscillianisme dans ses *Chroniques* en rédigeant dans un style sallustéen – rappelant la manière dont l'historien a consigné la conjuration de Catilina[42]. En dehors de l'exercice rhétorique exprimant son admiration pour l'historien classique, Sulpice Sévère veut montrer que l'affaire Priscillien est une conjuration ecclésiale, dont le déroulement n'est pas sans rapport avec l'épisode de la République romaine, qui opposa Cicéron et Catilina. En effet, Salluste dépeint Cicéron, comme un homme excessif qui a abusé de son *imperium*, pour éliminer son rival qui avait de nombreuses sympathies dans le peuple de Rome, mais il souligne aussi le danger que constituait Catilina pour la sécurité de la République, et il n'incline pas non plus le lecteur en faveur du conjuré. Soulignons quelques points de comparaison qui ont permis à Sulpice Sévère de mettre en relief le destin des priscilliens, à la lumière du traitement sallustéen des Catiliniens. Sous le consulat de Cicéron en exercice en 63 avant Jésus-Christ, Catilina brigue la candidature pour l'année suivante en présentant un programme favorable au peuple, puisqu'il comprenait la loi agraire et l'abolition des dettes. Ses adversaires politiques l'emportent et Catilina se prépare à sortir de la légalité, en fomentant une insurrection avec

(42) Sulpice Sévère a été qualifié dès le XVII[e] siècle de "Salluste chrétien". Pour une étude littéraire des emprunts du chroniqueur chrétien à l'historien latin : cf. J. FONTAINE, "L'affaire Priscillien ou l'ère des nouveaux Catilina. Observations sur le sallustianisme de Sulpice-Sévère", dans *Classica e iberica : a Festschrift in Honor of the Reverend Joseph M. F. Marique, s. j.*, éd. par P. T. Brannan, Worcester (Mass.), 1975, p. 355-392. Pour l'édition de la *Conjuration de Catilina* de Salluste, cf. l'édition chez G. Budé de 1941 par Alfred Ernout et la traduction française de Gérard Walter chez Gallimard en pléiade de 1968.

ses partisans en Étrurie. Cette conspiration est dévoilée par Cicéron, qui découvre des preuves accablantes provenant des conjurés. Pendant deux mois, Cicéron va prononcer quatre discours (*les Catilinaires*), au cours desquels il va dénoncer les agissements de Catilina pour précipiter sa chute. Obtenant les pleins pouvoirs du Sénat (par *senatus consultum ultimum*), il arrête plusieurs conjurés dans l'intention de les condamner à mort et de les exécuter, sans leur laisser le droit d'appel (la *prouocatio*). Par précaution, Cicéron veut s'abriter derrière le Sénat en lui faisant assumer la responsabilité de l'exécution. Mais le Sénat, donnant son avis, refuse de porter la responsabilité d'une exécution sans *prouocatio* des Catiliniens, mesure contraire aux exigences de la morale politique romaine. Les rapprochements entre l'affaire romaine et l'intrigue religieuse sont tentants. Priscillien et Catilina ont la faveur du peuple, mais se heurtent à des adversaires religieux et politiques qui les empêchent d'accomplir leurs missions respectives. Aux yeux de Sulpice Sévère, Priscillien conspire : pour obtenir l'épiscopat en se passant du consentement du métropolitain, pour casser le décret de Gratien par le rescrit de Macedonius, pour retirer le dossier au préfet des Gaules et le confier au Vicaire des Espagnes, pour acheter le proconsul de Lusitanie, pour poursuivre leur ennemi Ithace. Hydace, comme Cicéron, usent de leurs fonctions, pour salir la réputation et la popularité de leurs adversaires, en montrant le danger que ces derniers constituent pour la communauté tout entière. Ils veulent donner du poids à leur dénonciation en recourant aux instances politiques, pour s'abriter derrière le pouvoir : l'empereur et l'épiscopat pour Hydace et le Sénat pour Cicéron. Mais la responsabilité de l'exécution finit par leur retomber dessus et ils sont exilés. En effet, le recours au *senatus consultum ultimum* est une mesure impopulaire sous la République, et elle n'est pas approuvée par une partie de l'opinion, tout comme la résolution séculière d'une affaire ecclésiastique, pour Hydace, est décriée par une partie de l'épiscopat. Cicéron, comme Hydace, ont été dénoncés respectivement par le tribun Clodius et par le pape Sirice, pour les excès perpétrés dans la résolution du conflit : par la violation du droit de *prouocatio* auquel les romains sont attachés et par l'irruption du pouvoir séculier dans les affaires de l'Église. Le climat d'intrigue, de corruption idéologique et de conspiration convient bien aux deux épisodes qui apparaissent comme un puissant ferment de contestation impliquant le désordre dans la Cité.

Le pape Sirice (384-399) écrit aussi à Maxime, pour protester contre le procès et son issue[43]. Ithace est chassé de l'épiscopat[44]. Peu après l'assassinat de Maxime par les sbires de Théodose, il compose l'*Apologie* en reprenant ses accusations formulées avant le concile de Saragosse. Hydace, quoique moins criminel, a de lui-même démissionné de l'épiscopat, mais il tentera de regagner le siège perdu par la suite. En attendant, ils sont tous les deux exilés. Une suite interminable de désaccords entraîne des dissensions et des dissentiments dans les Églises.

Après l'exécution, les partisans ramènent le corps des suppliciés en Espagne. Les restes de Priscillien auraient été déposés en Galice vers 396. Le métropolitain de Galice, Symposius, serait d'ailleurs devenu le principal héritier spirituel de Priscillien, et la région aurait attiré des pèlerins qui venaient prier sur les tombes des « martyrs » du mouvement. Honoré comme un saint, Priscillien est vénéré comme un martyr, et son nom est mentionné dans la liturgie d'Astorga. Ses restes sont placés dans un reliquaire, près duquel les pèlerins accomplissent des vœux et implorent la guérison (peut-être à Compostelle)[45]. Le mouvement ne disparaît pas pour autant. Au contraire, les martyrs insufflent de l'énergie à l'hérésie qui s'intensifie en Galice. Cédant à l'enthousiasme populaire, Symposius consacre de nombreux évêques priscillianistes : la Galice semble perdue pour l'orthodoxie. Cette multiplication d'évêques sans sièges concrets génère des conflits entre la hiérarchie établie et une hiérarchie itinérante très populaire. Les évêques dépendant de Rome s'inquiètent de voir certains de leurs fidèles s'écarter, et s'organiser en dehors de l'autorité épiscopale. Dictinius, fils de l'évêque Symposius d'Astorga, écrit un ouvrage intitulé *Libra*, dans lequel il admet la légitimité d'une étude privée des apocryphes,

(43) Maxime répond au pape (*Collectio Avellana* 40, CSEL 35, 1895, p. 90-91). L'empereur envoie les actes du procès contenant les aveux d'actes honteux (document non conservé). En 390, le rhéteur Pacatus, dans le panégyrique de Théodose, se moque des évêques délateurs en les comparant aux prêtres juifs livrant Jésus aux Romains (*cf. Panegyrici latini* II [XII], 29).

(44) H. G. SCHIPPER, *Paus en ketters. Leo de Grotes polemiek tegen de manicheeërs*, Heerenveen, 1997, p. 51, il précise que c'est au cours d'un synode (inconnu par ailleurs) qu'Ithace est démis de ses fonctions.

(45) Des fouilles sous la nef de la cathédrale de Santiago de Compostelle en 1946-1959 font découvrir une nécropole avec plusieurs tombes des IV^{e} - V^{e} siècles, appartenant à des familles modestes. Les tombes font face à l'est et semblent situées autour d'une tombe plus importante, dont les restes ont été entièrement enlevés à une époque ancienne. Ces inhumations cessent autour de 600 et il n'y a pas de graffiti. Mais les indices suggèrent l'hypothèse que des chrétiens ont voulu être ensevelis à cet endroit près d'un saint. Cependant, aucun document ne permet d'identifier ce saint : il reste possible que ce soit Priscillien (cf. J. FONTAINE, *L'Art préroman hispanique*, La Pierre-qui-vire, vol. 1, 1973, p. 30-31 ; Y. DUVAL, *Auprès des saints corps et âme. L'inhumation 'ad sanctos' dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du IIIe au VIIe siècle*, Paris, 1988 ; P. DONCEEL-VOUTE, "L'inévitable chapelle des martyrs : identification", dans M. Lamberigts & P. Van Denn (eds.), *Martyrium in Multidisciplinary Perspective*, Louvain (la-Neuve), Département d'archéologie et d'histoire de l'art (Biblioteca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, 117), 1995, p. 179-196).

et le droit au mensonge dans un but de piété, à condition de préserver la vraie foi[46]. On assiste alors à la formation d'un schisme à l'intérieur des Églises d'Espagne, entre le camp de l'orthodoxie et celui des priscillianistes.

2. La réaction de l'Église

Cependant, la plupart des évêques d'Aquitaine et d'Espagne prennent conscience qu'un élément de vérité subsiste dans l'accusation de dualisme manichéen. Recevant l'approbation d'Ambroise, ils veulent freiner le culte du martyr en Galice et organisent le concile de Tolède en 400[47], pour faire pression sur les évêques de Galice. Symposius, son fils Dictinius et trois autres évêques qui avaient honoré Priscillien comme martyr se rétractent et sont accueillis dans la communion des évêques. Mais le concile en condamne quatre autres qui refusent de l'anathématiser[48]. L'évêque Ortygius qui a été ordonné à Celenes[49] et qui a connu l'exil à cause de sa foi catholique, sous la pression des menées priscillianistes, participe lui aussi au concile. Les actes du concile se terminent par la restitution à Ortygius des églises, dont il avait été chassé par les priscillianistes.

Le pape Innocent Ier va essayer de restaurer la paix et l'unité le 20 février 405, dans une lettre (cf. *ep.* 3 et 6) adressée à l'évêque Exupère de Toulouse, à propos de plusieurs questions de discipline concernant les clercs et les fidèles. L'Église cherche à poursuivre le mouvement en commettant bien des excès. Bachiarius[50], moine ayant vécu en Galice à la fin du IVe siècle et au début du Ve siècle, est condamné avec les siens par des évêques de

(46) Nous ne connaissons cet ouvrage que par le *Contra Mendacium* d'Augustin (420), qui réfutait l'opinion de Consentius pour qui un chrétien peut mentir quand il traite avec des hérétiques. Cf. la lettre de Consentius découverte par J. Divjak : ep. 11* in *BA* 46b, Paris, 1987, p. 185-229.

(47) Maraval précise la date : septembre 401 (cf. P. MARAVAL, *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris, 1997, p. 137).

(48) Trois extraits des minutes du concile contiennent les rétractations de Symposius, Dictinius, et du prêtre Comasius, ainsi que le verdict d'excommunication des évêques qui ne désavouèrent pas Priscillien ; ces extraits étaient conservés dans un manuscrit de San Millán de Colloga (daté de 962), brûlé dans l'incendie de l'Escorial en 1671 ; deux copies en ont été conservées. Cf. VIVES & MARIN, *Concilios visigóticos e hispano-romanos* Barcelone - Madrid, 1963, p. 28-33 (bilingue) ; H. CHADWICK, *Priscillian of Avila*, Oxford, 1976, p. 234-239 (éd. critique).

(49) Celenes peut correspondre à *Aquae Celenae*, identifiée avec Caldas de Reyes.

(50) F. CAVALLERA, "Le 'De fide' de Bachiario, Egeria, le Symbole Toletanum I", *Bulletin de Littérature Ecclésiastique* 39, 1938, p. 88-97 ; BACHIARIUS, *Libellus Fidei. Professio Fidei* (PL 20, 1019), Réponse à un questionnaire de Jérôme qui mettait à l'épreuve l'orthodoxie de Bachiarius. G. MORIN, "Pages inédites de l'écrivain espagnol Bachiarius", *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne* 1914, p. 117-126 ; ID., "Pages inédites de deux Pseudo-Jérômes des environs de l'an 400. Deux lettres mystiques d'une ascète espagnole", *Revue Bénédictine* 40, 1928, p. 289-310. Morin attribue avec vraisemblance deux lettres (ms. Saint-Gall 190) à Bachiarius, écrites en Espagne au début du Ve siècle par une vierge à une autre. Bachiarius a pu servir de secrétaire à l'auteur. On y retrouve son style tissé de réminiscences bibliques et des influences ascétiques du milieu priscillien.

Bétique, non à cause de sa doctrine, mais à cause du mauvais renom de sa province d'origine qui est le centre du priscillianisme. Bachiarius se rend à Rome, où il est invité par Innocent Ier à défendre sa cause : c'est l'occasion du *Libellus de fide*. Il expose sa doctrine sur la Trinité, l'Incarnation, la résurrection de la chair, l'origine de l'âme, la nature de l'homme, l'origine du démon, les jeûnes, le canon biblique, l'usage des apocryphes. Cultivé et érudit, il connaît parfaitement l'Écriture, mais use avec excès de l'allégorisme biblique. Son goût pour l'orphisme et l'astrologie surprend. On y retrouve des expressions priscilliennes. Il condamne Helvidius, mais ne prononce jamais le nom de Priscillien. Blanchi par le souverain pontife, il rentre en Espagne ; il en est chassé huit ans plus tard par les hordes vandales vers 411. Le priscillianisme se diffuse dans les campagnes moins romanisées et moins christianisées que les villes. La Galice tombe sous la domination des Suèves qui vont laisser tranquille le mouvement ; celui-ci bénéficie d'une immunité tacite à la différence des autres provinces. Ainsi, le priscillianisme va devenir, par la force des choses, un phénomène religieux typiquement galicien.

3. Le priscillianisme après Priscillien

Que devons-nous penser de Priscillien ? Il n'est ni manichéen, ni gnostique, ni encratite. Nous ne faisons pas de Priscillien un catholique orthodoxe, victime d'accusations hérésiologiques, comme le pensait E.-Ch. Babut, mais un catholique non conformiste dénoncé par des adversaires obstinés qui l'ont poussé dans la dissidence, en construisant une image hérésiologique qui a détruit sa réputation. Quoiqu'en dise B. Vollmann, Priscillien connaît bien les manichéens et les gnostiques, malgré ce qu'il laisse entendre dans son *Liber ad Damasum* (sa justification est apologétique : "[...] nous connaissons l'infortune de ces sectes par les rumeurs du peuple, et non par une quelconque discussion dans une controverse, car le fait même de disputer avec eux est déjà un péché" [*Tract.* II, 39, 4-7]), mais sa doctrine est davantage inspirée par la Bible et la tradition catholique. Il y mêle des idées (dualisme anthropologique, origine divine de l'âme, utilisation des apocryphes pour expliquer et compléter les livres canoniques) qui germeront chez ses successeurs, mais ces points tendancieux sont des détails (et non des aspects essentiels de la doctrine chrétienne) qui n'ont pas entamé son intégrité, mais qui le mettent en marge du christianisme orthodoxe. Il est sur une pente glissante et ces détails ont constitué les prémices de ce qui s'est développé dès la génération suivante[51].

---

[51] Pour plus de renseignements, cf. notre livre : *Priscillien, un chrétien non conformiste : doctrine et pratique du priscillianisme du IVe au VIe siècle.*, Paris, Beauchesne, "Christianisme ancien", à paraître en 2008.

III. Le développement régional du priscillianisme (414-572)

Nous connaissons surtout les générations postérieures du priscillianisme par les dénonciations de leurs adversaires. Les priscillianistes auraient une Trinité empreinte de néosabellianisme, et l'origine divine de l'âme les aurait conduits à développer le mythe de la montée et de la descente des âmes. Les sources directes d'inspiration priscillianiste accentuent l'importance de la virginité. L'épître du Pseudo-Tite le montre, ainsi que les Prologues monarchiens des quatre Évangiles qui insistent sur la virginité de l'apôtre Jean. Sous l'effet des persécutions, le mouvement a développé un droit au mensonge, sous l'impulsion de Dictinius qui a bien joué son rôle au concile de Tolède I en abjurant officiellement ses convictions priscillianistes, mais nous sommes en droit de douter de sa sincérité. La *Libra* (son ouvrage que nous ne connaissons que par la mention AVG., *Contra Mend.* 5) a circulé sous le manteau dans les cercles des Spirituels, et un écart s'est creusé avec les fidèles, car le goût du secret et la dissimulation volontaire ont pu conduire certains partisans aux excès, décrits par Consentius dans sa lettre à Augustin.

Les pratiques se sont durcies par rapport aux orientations initiales du fondateur : l'abstinence de viande et de vin est rigoureuse, le rejet du mariage est systématique, le calendrier liturgique ne respecte plus tous les rites catholiques (on rompt le jeûne dès 9 heures du matin la veille de Pâques). Le mouvement évolue, comme un groupe exclu des Églises catholiques : d'origine citadine et aristocratique, il va gagner les campagnes et se populariser au contact des *pagani*.

1. Le témoignage d'un prêtre espagnol

Paul Orose[52] né entre 375 et 380, originaire de Galice, est en contact constant avec le priscillianisme. Embrouillé par la situation théologique de sa région en pleine effervescence au sein des controverses entre

(52) Sur Orose, bonne mise à jour : P. MARTINEZ CAVERO, *El pensamiento histórico y antropólogico de Orosio*, Antigüedad y Cristianismo, monografías históricas 19, Murcia, Universidad de Murcia, 2002 ; J. VILELLA, "Biografía crítica de Orosio", *Jahrbuch für Antike und Christentum* 43, 2000, p. 94-121 ; A. LIPPOLD, "Orosius", *TRE* 25, 1995, p. 421-423 ; G. FINK, *Paul Orose et sa conception de l'histoire*, Marseille, [s.n.], 1951 ; F. FABBRINI, *Paolo Orosio uno storico*, Rome, 1979 ; C. TORRES, *Paulo Orosio. Su vida y sus obras*, St Jacques de Compostelle, 1985.

priscillianistes et non priscillianistes, il rédige un *commonitorium* en 413-414[53]. Il est envoyé à Augustin en 414 par quelques évêques de la péninsule, pour le mettre au courant des progrès du mouvement et le consulter sur ses dogmes les plus suspects (*ep.* 166, 1, 2 datée de 415), en lui présentant son écrit. Son rôle officiel était de faire connaître, lors de la conférence de Carthage de 411 entre donatistes et catholiques, les canons du concile de Tolède (400) et la condamnation des priscillianistes, puis de représenter les Églises espagnoles au concile de Jérusalem du 28 juillet 415. Sa venue s'explique aussi plus simplement par l'invasion barbare dans la péninsule et sa fuite, pour échapper à l'envahisseur germain (cf. son témoignage in *Hist.* III, 20, 6-7 in éd. M.-P. Arnaud-Lindet p. 173). Peut-être même aurait-il pu être aussi persécuté par certains disciples de Priscillien très influents en Galice, puisqu'il écrit lui-même qu'il a quitté sa patrie "sous la poussée d'une force cachée" (Com, 1 in PL 42, 666 : *de patria egressus sum, occulta quadam ui actus*), mais cette dernière interprétation est peu plausible. Augustin lui répond la même année (hiver 414-415, au plus tard printemps 415) ; dans sa brochure *Contra Priscillianistas et Origenistas*[54], il fait observer à Orose, avec un dédain marqué, que l'essentiel de l'hérésie hispanique relève de Mani, d'Origène et de Sabellius, et que le manichéisme a été maintes fois réfuté par lui dans ses ouvrages ; Augustin pense, entre autres, au thème de l'âme[55]. Il n'a apparemment pas le temps d'approfondir les thèses du mouvement et chaque point soulevé par Orose ; il se contente de renvoyer son correspondant à ce qu'il a déjà écrit sur les manichéens.

Orose explique que Priscillien expose la nature, l'origine et la

(53) Pour les éditions critiques: cf. J. A. DAVIDS, *De Orosio et Sancto Augustino Priscillianistarum adversariis Commentatio historica et philologica*, La Haye, 1930, p. 258-312 ; Kd. DAUR, *Sancti Aurelii Augustini. Contra adversarium legis et prophetarum. Commonitorium Orosii et santi Aurelii Augustini contra Priscillianistas et Origenistas, Corpus christianorum*, Series Latina XLIX, Turnhout, Brepols, 1985. La trad. portugaise de : L. CRAVEIRO DA SILVA, "Consulta de Orósio a S. Agostinho acerca do erro dos priscilianistas e origenistas", *Revista Portuguesa de Filosofia* 55, 1999, p. 543-558 ; les trad. espagnoles de : P. M. SAENZ DE ARGANDOÑA, "El Commonitorio de Orosio y Prisciliano. ¿ Una nueva antropología ?", *Compostellanum* 35, 1990, p. 329-344; P. MARTINEZ CAVERO, D. BELTRAN CORBALAN, R. GONZALEZ FERNANDEZ, "El Commonitorium de Orosio. Traducción y comentario", *Faventia* 21/1, 1999, p. 65-83.

(54) Le texte se trouve en PL 42, 166-178; cf. éd. critique et traduction espagnole de J. M. OZAETA, *Ad Orosium contra priscillianistas et origenistas*, BAC 38, Madrid, 1990, p. 601-663. Cavero et ses collègues pensent que le *commonitorium* a été rédigé par Orose en Afrique et qu'il est le fruit de discussions récentes avec Augustin.

(55) AUGUSTIN, *Ad Orosium, contra Priscillianistas et origenistas*, I, 1, dans J. M. OZAETA, *A Orosio, contra los priscilianistas y origenistas*, BAC 38, Madrid, 1990, p. 640 : *Nam in quibusdam opusculis nostris, quae uel legisti, uel legere poteris, multa dicta sunt, quae ualeant aduersus haeresim Priscillianistarum.* Augustin aborde ce problème de l'âme dans son traité sur le *De Genesi ad litteram* (commentaire des trois premiers chapitres de la Genèse) rédigé avant 410 (en ce qui concerne le livre sept) : AUGUSTIN, *De Gen. ad litt.* VII, 2, 1-3 (*BA* 48, p. 512-513).

préexistence de l'âme : "Priscillien enseigne que les âmes sont nées de Dieu et qu'elles existent dans une sorte de réceptacle, où, instruites par les anges, elles promettent de combattre devant Dieu. Ensuite, en descendant plusieurs cercles, elles sont retenues prisonnières par les principautés mauvaises et selon la volonté du principe vainqueur, elles sont enfermées dans divers corps et contraintes par un contrat de vassalité."[56] Orose explique que, selon Priscillien, l'âme naît de Dieu et demeure dans une sorte de réceptacle (*promptuario*), où elle est instruite par les anges, se préparant ainsi pour le combat au service de Dieu, comme une chose promise devant l'Éternel. Ensuite seulement, elle descend à travers plusieurs cercles, emprisonnée par les principes du mal[57], pour être enfermée dans un corps[58] où elle va subir la férule du grand principe vainqueur qui la tient liée par un contrat de vassalité, un compromis, bref une marque (*chirographum*). L'âme sort de ce *promptuario* (une sorte de grenier, une réserve), ce lieu d'attente où les âmes préexistent, région intermédiaire entre Dieu et les cieux planétaires, et elle va accomplir son voyage cosmique. Le schéma gnostique correspond bien à la description de l'âme selon Orose.

2. Le témoignage d'un laïc espagnol

Au début des années 1980, Johannes Divjak, jeune chercheur autrichien, procédait alors au recensement des manuscrits augustiniens des Bibliothèques françaises, et découvre des lettres inédites d'Augustin rédigées dans la dernière partie de sa vie[59]. La lettre 11* de Consentius à Augustin est une source capitale pour l'histoire du priscillianisme au V^e^ siècle. Cette lettre datée de 419-420 informe Augustin d'événements récents

---

(56) OROSE, *Comm.* 2, 2 (éd. Schepss, CSEL 18, p. 153, 1-7): *Priscillianus [...] docens animam quae a deo nata sit de quodam promptuario procedere, profiteri ante deum se pugnaturam, instrui adoratu angelorum ; dehinc descendentem per quosdam circulos a principatibus malignis capi et secundum uoluntatem uictoris principis in corpora diuersa contrudi eisque adscribi chirographum.*

(57) Ces principes désignent les Archontes de la gnose et du manichéisme qui sont au service du mal.

(58) Puech décrit remarquablement le corps comme une prison, un tombeau, une chaîne : la Fatalité absolue (la *Heimarménè*) pèse sur lui, et elle enchaîne les corps à la tyrannie des sept planètes à quoi président les Archontes ou dieux inférieurs. Cette cosmogonie compliquée est le drame d'une chute hors du Royaume de Lumière. Cf. H.-Ch. PUECH, *En quête de la Gnose I, La Gnose et le temps*, Paris, Gallimard, vol. 1, 1978, p. XVII, 166-168, 196-197, 245-250.

(59) Dans cette collection, 27 lettres proviennent de la plume d'Augustin, rédigées durant les deux dernières décennies de sa vie, et deux lui sont adressées par l'Espagnol Consentius. Enfin, il en est une qui n'appartient pas directement à la collection : celle de Jérôme à Aurelius, évêque de Carthage, composée vers 391-392. Pour une édition et une traduction : cf. *Epistolae ex duobus codicibus nuper in lucem prolatae, recensuit Johannes Divjak, Sancti Aurelii Augustini Opera sect. II, pars VI*, CSEL 88, Vienne, 1981, 234 p. ; J. DIVJAK (éd.), *Œuvres de saint Augustin, 46 B, Lettres 1*-29**, Paris, Études Augustiniennes, 1987.

relatifs aux priscillianistes et qui intéressent les régions de la Tarraconaise et des îles Baléares. Consentius fait œuvre de faussaire pour lutter contre l'hérésie en confiant un faux traité priscillianiste à l'un de ses agents. La ruse de Consentius[60] d'envoyer Fronto espionner le mouvement, en se faisant passer pour l'un des leurs, n'est pas du tout appréciée par l'évêque d'Hippone qui, en réponse à la lettre 11*, écrit le *Contra mendacium* (420-421)[61], dans lequel il condamne le mensonge de Consentius, comme une faute grave. En effet, le catholique qui fait mine d'être priscillianiste ment deux fois : il dit, contrairement à la vérité, qu'il est priscillianiste et il prêche une fausse doctrine. Augustin condamne le mensonge qui s'accompagne de serments et de parjures, et il le réprouve non seulement chez les priscillianistes, mais aussi chez les chrétiens qui voudraient la pratiquer comme moyen de dépistage d'hérétiques. Cette lettre[62] de Consentius témoigne des survivances du priscillianisme à l'ascétisme rigoureux, au mystère et à la dissimulation légendaire, avec une certaine fascination pour l'occulte. Dans le même temps, au sud de la Gaule, l'évêque Patrocle d'Arles s'efforce aussi d'éteindre l'hérésie.

L'époque des invasions ralentit la répression du priscillianisme. En effet, les Vandales envahissent le pays avec l'arrivée des Suèves à partir de 411. L'année suivante, c'est au tour des Wisigoths de déferler sur la péninsule. L'administration romaine est de plus en plus perturbée. En 431, Hydace de Chaves est envoyé en ambassade auprès d'Aetius, pour lui demander d'aider les Galiciens en difficulté permanente avec les Suèves[63]. Hydace, malgré un engagement politique limité à des négociations diplomatiques, reste très informé des échanges d'ambassades entre l'empereur, les Wisigoths, les Suèves, les Vandales, les Galiciens... Après la

(60) Cette tactique consiste à choisir des catholiques sûrs qui feindraient d'être priscillianistes, et pénétreraient dans les réunions hérétiques et tâcheraient par d'habiles entretiens d'identifier les faux frères. Consentius a envoyé à Augustin de nombreux livres qu'il a écrits en plus de ses lettres (*ep.* 119 et réponses d'Augustin, *ep.* 120 et ep. 205), certains passages de la lettre (*ep.* 11*, 1 et 27) et du *Contra mendacium* (I, 1 : *multa mihi legenda misisti*) y font allusion.

(61) M. C. DIAZ Y DIAZ, "El *Contra mendacium* de Agustín. Sus circonstancias", dans *'De mendacio' 'Contra mendacium' di Agostino d'Ippona*, Rome, 1997, pp. 59-115. Il analyse les circonstances qui ont présidé à la composition de ce traité, et dénonce, avec raison, les distorsions que les études sur le priscillianisme ont subies de la part des priscillianistes à tout crin – défendant à outrance l'évêque d'Avila – portés par des idéologies modernes, et de la part des antipriscillianistes répétant les accusations d'erreurs doctrinales transmises par la tradition hérésiologique.

(62) Nous ignorons malheureusement ce que fut la réaction de Consentius au traité d'Augustin contre le mensonge.

(63) HYDACE, *Chroniques* 96 et 98 ; en 432, l'évêque est de retour en compagnie du comte Censorius : un évêque et un comte, préfiguration médiévale du rôle fondamental des IV^e^ et V^e^ siècles dans l'évolution des structures antiques.

paix de 433, Herméric envoie un évêque, Symposius[64], comme ambassadeur à la cour impériale. Cet évêque est vraisemblablement un membre du clergé galicien qui avait opté pour les Suèves. Ces derniers ont pu, pour mieux contrôler le pays, s'appuyer sur des éléments perturbateurs, partisans de Priscillien. Agrestus de Lugo représentant le parti priscillianiste s'oppose à Pastor et à Syagrius, qui écrivent des traités contre le mouvement. Agrestus s'efforce d'empêcher l'élection de ces deux évêques[65] qui mènent campagne contre l'hérésie. Le clergé officiel pourchassant l'hérésie, celle-ci avait pu gagner les zones rurales, renforçant ainsi l'opposition entre les campagnes occupées par les Suèves et les villes, qui jouaient un rôle de points de résistance[66].

3. Le combat d'un évêque galicien

Vers 447, un évêque d'Astorga (en Galice) nommé Turibius s'oppose au priscillianisme, car il redoute les hérésies encourageant la lecture des apocryphes. Il écrit alors une lettre personnelle au pape Léon le Grand et y joint un *commonitorium* énumérant seize propositions hérétiques, et un *libellus* pour les réfuter. Le pape lui répond[67] et l'encourage à convoquer un concile général hispanique, pour extirper le priscillianisme. On ne sait pas si ce concile eut lieu, mais la conjoncture politique est très troublée pour organiser quoi que ce soit. De toutes les façons, le priscillianisme n'est pas encore mort[68] : les galiciens croient encore en la sainteté thaumaturgique de Priscillien, et à Astorga même, Dictinius, quant à lui, est devenu un saint patron (sa fête y est toujours célébrée le 2 juin). Ces

(64) Alain Tranoy essaye de savoir s'il s'agit de l'évêque d'Astorga, père de Dictinius, priscillianiste convaincu en 400. Homonymes ou identification probable ? Il donne l'état du débat, sans parvenir à une conclusion certaine : A. TRANOY, *Hydace, Chronique*, t. II, Paris, Éditions du Cerf, "SC, 219", 1974, p. 68.

(65) On ignore quels sièges épiscopaux occupent Pastor et Syagrius. Cf. A. TRANOY, *Hydace, Chronique*, Paris, Éditions du Cerf, "SC, 218", 1974, p. 132-133 et "SC, 219", p. 69.

(66) Michael Kulikowski a montré, dans un livre présentant l'évolution urbaine espagnole sous l'Antiquité tardive, que le priscillianisme pouvait être perçu comme un épisode dans les relations entre la ville et la campagne, en insistant sur le souci de contrôler l'élite urbaine par l'épiscopat : cf. *Late Roman Spain and its Cities*, Baltimore/Londres, the John Hopkins University Press, 2004 (surtout, p. 243-249).

(67) Ces documents sont perdus, mais le fil de la transmission nous a conservé la réponse de Léon : ep. 15 daté du 21 juillet 447 ; cf. R. MENENDEZ PELAYO, *Historia de los Heterodoxos*, t. II, Madrid, 1917, p. CXIX-CXXX ; B. VOLLMANN, *Studien zum Priszillianismus*, St.-Ottilien, 1965, p. 121-138, 142-147 (éd. critique et commentaire). Le Père Vollmann tente une reconstitution des documents perdus : *Epistula familiaris, Commonitorium, Libellus* ; cf. aussi la traduction anglaise : H. G. SCHIPPER and J. VAN OORT, *St Leo the Great, Sermons and letters against the Manichaeans, selected fragments*, Brepols, 2000, p. 51-85 (ep. 15).

(68) Sur les survivances du priscillianisme au V^e^ siècle, cf. l'intéressant article de : J. VILELLA MASANA, "Priscilianismo galaico y política antipriscilianista durante el siglo V", *AnTard* 5, 1997, p. 177-185.

décisions de Léon contre les priscillianistes sont adoptées avec fourberie par quelques Galiciens[69] : ainsi, certains évêques sont encore priscillianistes à cette époque et, pour ne pas avoir d'ennui, font semblant de souscrire aux notifications de Rome.

Les choses vont changer à partir de 448 avec la conversion du roi suève Rechiarius au catholicisme. Les Églises se sentent épaulées par l'autorité civile pour maintenir le dogme nicéen face au priscillianisme. L'entente tacite entre Suèves et priscillianistes prend fin, et la lente décomposition de l'hérésie commence. En 460, l'évêque Hydace, le grand chroniqueur, est arrêté dans son église de Chaves par le Suève Frumarius et emmené en captivité[70]. Cet emprisonnement est de courte durée[71] (fin juillet à novembre), et s'explique probablement par son opposition au priscillianisme.

Un sursaut arien modifie l'équilibre galicien avec le missionaire Ajax[72] qui va convertir, vers 466, le peuple suève à l'arianisme. La réaction des Églises galiciennes est de se rapprocher de Rome, pour lutter contre le front arien. Les priscillianistes sont délaissés, car ils ne sont plus à l'ordre du jour et ne bénéficient plus de la tolérance suève. Dans le royaume wisigothique, les priscillianistes sont poursuivis comme manichéens. Vers 530, deux lettres de Montanus, évêque de Tolède, révèlent que, dans les églises rurales (à Palence à 150 km d'Astorga), le nom de Priscillien est toujours commémoré parmi les saints martyrs. La Galice est finalement délivrée de la secte avec les conciles de Braga (561 puis 572). Un des objectifs de l'organisateur des conciles, le moine Martin (qui devient évêque du monastère de Dume, puis archevêque de Braga), est de libérer l'ascétisme du nord-ouest espagnol de toute trace de priscillianisme et de le rendre

(69) HYDACE, *Chroniques* 135 dans Alain TRANOY, *Hydace, Chronique*, t. I, Paris, Éditions du Cerf, "SC, 218", 1974, p. 140-141 : "Parmi [ces documents écrits de Léon contre les priscillianistes] se trouve un exposé complet envoyé à l'évêque Turibius sur l'observance de la foi catholique et les blasphèmes des hérésies ; il reçoit l'approbation hypocrite de quelques Galiciens" (*Inter quae ad episcopum Thoribium, de obseruatione catholicae fidei et de haeresum blasphemiis, disputatio plena dirigitur, quae ab aliquibus Gallaecis subdolo probatur arbitrio*). Hydace accorde assez peu de crédit à l'attitude de soumission apparente d'une partie du clergé galicien, preuve de l'implantation encore considérable du priscillianisme au sein de l'épiscopat de cette région.

(70) HYDACE, *Chroniques* 201 et 207. On ne connaît pas les motivations des dénonciateurs Ospinio et Ascanius.

(71) Frumarius en conflit avec Rémismond, alors que la paix avec les Galiciens semblait être rétablie, n'avait pas avantage à garder en captivité Hydace dont la libération pouvait lui gagner quelques partisans.

(72) B. DUMEZIL, *Les Racines chrétiennes de l'Europe [conversion et liberté dans les royaumes barbares V^e-VIII^e siècle]*, Paris, Fayard, 2005, p. 270-271, 436-437.

entièrement catholique. La conquête de cette région par le roi wisigoth Léovigilde en 585 va faire disparaître les dernières survivances existantes.

Avec le VII[e] siècle, le souvenir de Priscillien s'efface et la place est rendue libre pour le grand pèlerinage de Saint-Jacques : une nouvelle ère commence.

*

Le mouvement a pu connaître des extensions en Aquitaine mais aussi dans les îles Britanniques avec l'exil de Tibérien et Instance après le jugement de Trèves. La diffusion du christianisme, influencée par le message de Priscillien, a pu compter des adeptes en Italie, puisque le manuscrit de Wurzbourg en lettres onciales serait d'origine italienne, de la main d'un copiste du V[e]-VI[e] siècle, selon une étude de Lowe[73] qui suppose que la copie serait la commande d'une dame de la haute aristocratie romaine. Ce manuscrit a voyagé en Europe, puisque sur le folio 1[r] apparaît la marque de la propriétaire Bilihilt, en lettres du VIII[e] siècle. Schepss a identifié sainte Bilihilde, veuve de Hedanus, duc de Thuringe, puis abbesse d'Altmünster à Mayence[74]. Les idées priscilliennes ont circulé aussi de façon anonyme en Rhénanie, et cette circulation n'est pas forcément le fait de la diaspora des Espagnols provoquée par l'invasion arabe en 711, mais elle peut être antérieure. En effet, l'influence de la littérature priscillienne s'est exercée d'abord avec le voyage de Priscillien en Italie, puis avec l'exil des ressortissants aux îles Scilly, enfin à l'occasion des invasions barbares et des migrations de population fuyant l'envahisseur tout au long du V[e] siècle.

Durant ces cinq siècles d'existence, le priscillianisme a évolué. Dufourcq[75] émet l'hypothèse que l'invasion arabe aurait pu entraîner un exode de priscillianistes en Gaule et en Italie, et provoquer ainsi une extension du mouvement vers le nord[76].

José Orlandis[77] signale les propos de Grégoire VII (pape de 1073 à

(73) E. A. LOWE (éd.), *Codices Latini Antiquiores*, t. IX, n. 1431, Oxford, 1959.

(74) M. STIMMING, "Die Heilige Bilhildis", *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschungen*, 37, 1916-1917, Vienne, p. 234-255.

(75) A. DUFOURCQ, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, t. IV, 1910, p. 89, n. 1.

(76) Pour les écrits priscillianistes en Irlande, voir J. HILLGARTH, *Visigothic Spain, Byzantium and the Irish*, Londres, Variorum, 1985, p. 167-194, 442-456.

(77) J. ORLANDIS, "Toletanae Illusionis Superstitio", *Scripta Theologica* 18/1, 1986, p. 197-213, (sur Priscillien, p. 202-204).

1085) qui évoque l'hérésie priscillianiste, comme un facteur constitutif de la tradition religieuse espagnole. Cela montre le simple souvenir empreint d'érudition que laisse le priscillianisme dans la seconde moitié du XI[e] siècle. Le mouvement, évoquant des temps lointains, avait laissé une empreinte considérable dans la littérature chrétienne et dans la chancellerie pontificale ; cela a contribué certainement à la conservation de sa mémoire dans le milieu de la Curie romaine : "L'Espagne fut souillée par la folie des priscillianistes et elle fut dépravée par la perfidie des ariens, elle fut occupée par les Goths et envahie par les Sarrasins. Le résultat de maux si graves avait été la diminution de la religion et la ruine du monde et du règne temporel." (78)

Ces survivances priscillianistes sont maintenues par l'héritage hérésiologique, car la réalité du mouvement s'estompe derrière son image. Les polémistes contemporains énoncent sur les pauliciens, les bogomiles et les cathares des jugements similaires en les qualifiant de "manichéens". Ces priscillianistes sont assimilés à la foule d'hérétiques taxés de manichéens qui ont succédé, siècle après siècle, à l'évêque d'Avila qui n'était, somme toute, qu'un pasteur non conformiste incompris, mais catholique, et non l'adepte d'un syncrétisme foisonnant et abusivement mystique.

(78) *Sed postquam uesania Priscillianistarum diu pollutum et perfidia Arrianorum deprauatum et a Romano ritu separatum, irruentibus prius Gothis ac demum inuadentibus Saracenis regnum Hyspanie fuit, non solum religio est deminuta, uerum etiam mundane sunt opes labefacte.* (*Gregorii VII Registrum* I, 64 ; lettre à Alphonse VI de Léon et Sancho IV de Peñalén de Navarre, datée à Rome du 19 mars 1074).

Priscillian and Priscillianism in Hispania

Thanks to the revival of ascetism in the Latin West, an Iberian Christian movement arose during the second half of the fourth century. Priscillian, a rich non religious aristocrat, became the charismatic leader of the movement, which spread all over the Iberian Peninsula and Aquitaine (South Western part of France). He was a non conformist Christian, which brought the anger of two archbishops down on him. After many intrigues, he was sentenced to death for crime of magic and executed at the end of 385, under the reign of Emperor Maxime. The second stage of Priscillianism covers two centuries, during which it developed on the fringe of Catholicism. Breaking with the principles of its founder, the movement clearly became heretic and disappeared at the end of the sixth century.